

Délibération DEL-CC-2023-135

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 3 OCTOBRE 2023

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le trois octobre deux mille vingt-trois, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

**Présents (53)** : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Johnny BROSSEAU, André GUILLERMIC, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Philippe ROBIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Sébastien GRELLIER, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Béangère BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jean-Marc BERNARD, Bruno BODIN, André BOISSONNOT, Yannick CHARRIER, Jean-Baptiste FORTIN, Patrice GAUTHIER, Marie GAUVRIT, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Jean-Jacques GROLLEAU, Emmanuelle HERBRETEAU, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEAS, Rachel MERLET, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTÉIX, Patricia YOU, Corinne TAILLEFAIT par Patrice GAUTHIER (suppléant)

**Pouvoirs (13)** : Claude POUSIN À Patricia YOU, Nicole COTILLON À Pierre-Yves MAROLLEAU, Joël BARRAUD À Anne-Marie REVEAU, Nathalie BERNARD À Jean-Louis LOGEAS, Marie-Line BOTTON À Johnny BROSSEAU, Bernard CARTIER À Claudine GRELLIER, Armelle CASSIN À Stéphane NIORT, Julie COUTOUIS À Jérôme BARON, Pascale FERCHAUD À Catherine GONNORD, Stéphanie FILLON À Emmanuelle MENARD, Pascal GABILY À Pierre BUREAU, Jean-Paul GODET À Florence BAZZOLI, Jean-François MOREAU À Yannick CHARRIER

**Absents (22)** : Claude POUSIN, Nicole COTILLON, Marie JARRY, Joël BARRAUD, Jean Claude METAIS, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, Sophie BESNARD, Jean-Pierre BODIN, Marie-Line BOTTON, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Julie COUTOUIS, Pascale FERCHAUD, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Jean-Paul GODET, Odile LIOUSRI-DROCHON, Vincent MAROT, Patricia MIMAUULT, Jean-François MOREAU, Rodolphe ROUE

**Date de convocation** : 27-09-2023

**Secrétaire de séance** : Monsieur François MARY

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### Acceptation du transfert d'une portion de voirie communale sise ZAE de la gare à Mauléon et d'un chemin rural

Annexe : plan

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L.1111-1, L.1111-2, L.1111-4, L.3121-17 alinéa 1, L.3131-1 à 6, L.3211-2 et L.3221-1 ;

**Vu** le Code Général de la Propriété des personnes publiques pris en ses articles L.2141-1, L.3111-1 et L.3211-14 ;

**Vu** le Code de la Voirie Routière pris en ces articles L.131-4 et L.141-3 ;

**Vu** la délibération du conseil municipal de la commune de Mauléon du 22 septembre 2010 concernant la demande de modification de classement de la route départementale 353E ;

**Vu** la délibération n°32 de la commission permanente du conseil général des Deux-Sèvres en date du 07/03/2011 relative à la modification du classement des voies RD 353 et RD 353 suite à des changements intervenus dans l'usage des routes départementales 353 et 353E sur le territoire de Saint-Aubin de Baubigné, au niveau de la zone d'activités de la Gare, commune associée de Mauléon ;

**Vu** la délibération du conseil municipal de la commune de Mauléon 2023/087 en date du 25/09/2023 actant la modification du classement des voiries susmentionnées et actant leur classement comme voiries communales ;

**Vu** la délibération du conseil municipal de la commune de Mauléon 2023/088 en date du 25/09/2023 décidant le transfert des voiries communales concernées et d'une portion du chemin rural dit de « la Chailloire » à la communauté d' (agglomération du Bocage Bressuirais.

**Considérant** que la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais est titulaire de la compétence suivante : création, aménagement, entretien et gestion des espaces économiques ;

**Considérant** que les tronçons de voies communales se situent dans le périmètre de la zone d'activités de la Gare, à Saint-Aubin de Baubigné, commune associée de Mauléon ;

**Considérant** qu'une portion du chemin rural est également dans le périmètre de la zone d'activité ;

Il est proposé d'accepter le transfert d'une partie des routes départementales 353 et 353E, désormais voies communales de la commune de Mauléon à la Communauté d'Agglomération conformément au plan annexé.

Il est également proposé d'accepter le transfert du chemin rural « la Chailloire » se situant dans le périmètre de la zone d'activités de la Gare, à Saint-Aubin de Baubigné, commune associée de Mauléon.

**Le conseil communautaire, est invité à :**

- **approuver le transfert des portions de voirie tel que présenté ci-dessus et précisé sur le plan annexé ;**
- **approuver le transfert du chemin rural « la Chailloire » ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **1 0 OCT. 2023**

Notifié ou publié le **1 0 OCT. 2023**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de deux mois  
à compter de la présente notification/ou publication.



# ZAE DE LA GARE - MAULEON

